

COMMUNE DE RUVIGNY (10410)

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 20 mars 2026 à 19h30

Convocation du 16 mars 2026

**Procès-verbal de l'installation du conseil municipal et
de l'élection d'un Maire et de ses Adjointes**

L'an deux mil vingt-six, le vingt-mars, à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Ruvigny, proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations de vote du 15 mars 2026, se sont réunis dans la salle communale, la Mairie, sur la convocation qui leur a été dressée par Madame Carole HUP, Maire, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Madame le Maire informe qu'elle a reçu la démission de Véronique CABOT.

Étaient présents, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

Mesdames et Messieurs Dany MUNIER, Françoise LALLEMAND, Éric STEINBACH, Maxime OLYMPE, Sandrine BLASSON, Roseline DAMOISEAU, Marina BEURNAUX, Didier BOIBIEN, Chantal TRANSLER, François-Xavier GONTIER et Guy ROYER.

La séance a été ouverte sous la présidence de Madame Carole HUP, Maire, qui a déclaré installer Mesdames et Messieurs : Carole HUP, Dany MUNIER, Françoise LALLEMAND, Éric STEINBACH, Maxime OLYMPE, Sandrine BLASSON, Roseline DAMOISEAU, Marina BEURNAUX, Didier BOIBIEN, Chantal TRANSLER, François-Xavier GONTIER et Guy ROYER dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

Monsieur Guy ROYER, le plus âgé des membres du Conseil, a pris ensuite la présidence. Le Conseil a désigné pour secrétaire : Françoise LALLEMAND.

Le Conseil a choisi pour assesseurs : Messieurs Éric STEINBACH et François-Xavier GONTIER.

Étaient absents excusés : Stéphanie RISPAL ayant donné pouvoir à Françoise LALLEMAND et Rachid CHAOUB à Carole HUP et Stéphane HENRION.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte. Ensuite, Monsieur Guy ROYER demande aux conseillers s'ils ont bien tous été destinataires du procès-verbal de la séance du 17 février qui a été envoyé par mail et s'ils ont des remarques. Aucune remarque n'est faite. Monsieur le président propose ensuite de procéder à son approbation. Le procès-verbal est donc approuvé, à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR	
Délibération 2026-03	Élection du Maire : APPROUVÉE
Délibération 2026-04	Détermination du nombre d'adjoints et élection des adjoints: APPROUVÉE
Délibération 2026-05	Lecture de la charte de l'élu local: APPROUVÉE

Délibération 2026-03 : Élection du Maire

Le président a invité le Conseil à procéder à l'élection d'un Maire, conformément aux dispositions prévues par les articles L.2122-4 et L.2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Madame Carole HUP se présente au poste de Maire.

Chaque conseiller municipal a remis fermé son bulletin de vote dans une enveloppe kraft puis dans l'urne.

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné le résultat ci-après :

Nombre de bulletins de vote trouvés dans l'urne :	14
Bulletins blancs :	0
Bulletins nuls :	0
Suffrages exprimés :	14
Majorité absolue :	8
Madame Carole HUP	14 voix

Madame Carole HUP ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée Maire et a été immédiatement installée.

Délibération 2026-04 : Détermination du nombre d'adjoints et élection des adjoints

Après son élection Madame Carole HUP, Maire reprend la présidence de la séance et informe l'assemblée municipale que selon les articles L.2122-1 et L. 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales fixant les règles d'adjoints susceptibles d'être nommés, sachant que ce nombre ne peut excéder 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal. Conformément à ces dispositions, Madame le Maire invite le Conseil Municipal à déterminer le nombre d'adjoints à élire dans la limite de et propose d'en élire 2. Elle précise qu'en fonction des tâches à effectuer, des projets ou des responsabilités, ce nombre pourra être revu à la hausse.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

ACCEPTE d'élire 2 adjoints.

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection des adjoints.

Une seule liste se présente à savoir : Françoise LALLEMAND , tête de liste et première Adjointe et Dany MUNIER, second Adjoint..

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné le résultat ci-après :

Nombre de bulletins de vote trouvés dans l'urne :	14
Bulletins blancs :	1
Bulletins nuls :	0
Suffrages exprimés :	13
Majorité absolue :	7
Françoise LALLEMAND , tête de liste et première Adjointe et Dany MUNIER, second Adjoint.....	13 voix.

Madame Françoise LALLEMAND et Monsieur Dany MUNIER ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés Première Adjointe et Second Adjoint et ont été immédiatement installés.

Délibération 2026-03 : Lecture de la charte de l' élu local

Madame le Maire précise que chaque élu a reçu un exemplaire de la charte de l' élu local et procède à sa lecture.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

PREND ACTE de la charte de l' élu local.

Informations et questions diverses :
NÉANT

La séance est levée à 18h39.

Le Maire

Carole HUP